

ORGANISATION SPORTIVE

Article 1 – Les catégories d'âge

Le Mini Basket regroupe :

- Les U11 également dénommés « poussins/poussines »
- Les U9 également dénommés « minis » ou encore « minipoussins/minipoussines »
- Les U7 également dénommés « babys »

Article 2 – Types de compétitions

Les U7 se rencontrent en 3 contre 3 mixtes lors de plateaux organisés par les clubs sous l'égide du CD68.

Les U9 et U11 participent à une formule championnat 4 contre 4 en deux phases, sur engagement au mois de juin (avec toutefois possibilité de rajouter des équipes jusqu'en septembre). La mixité est de règle en U9 tandis qu'un championnat spécifique pour les féminines est proposé en U11 ; en cas de mixité en U11, l'équipe est engagée dans le championnat masculin. Une refonte des poules est faite fin décembre par le CD68 afin d'équilibrer les forces pour la 2^e phase qui débute en janvier. Les clubs peuvent également choisir de n'engager des équipes qu'à partir de janvier, selon le niveau de leurs joueurs.

Article 3 – Règles de jeu

Tous les championnats Mini Basket se déroulent en appliquant les règles de jeu définies par le CD68, qui sont adaptées par rapport au Règlement Officiel du Basket au vu de l'âge des pratiquants.

Article 4 – Arbitrage

Les rencontres de Mini Basket se jouent sans arbitre officiel désigné, quel que soit le niveau. C'est au club recevant de fournir un éducateur pour diriger la rencontre, accompagné éventuellement d'un jeune joueur. Toute décision de l'arbitre-éducateur doit être expliquée aux enfants.

Article 5 – Feuille de marque

Au choix, les clubs utiliseront les feuilles de marque classiques (bloc papier) ou l'e-marque. Ces feuilles sont à transmettre selon les directives indiquées dans les Règlements Sportifs du CD68.

Article 6 – Finales et champions

A l'issue de la 2^e phase (U9 et U11) ou à l'issue d'un plateau (U7), il n'est jamais organisé de finale et aucun titre officiel de champion ne peut être décerné. Si des classements sont établis ou publiés, c'est purement à titre indicatif.

Article 7 – Concours d'avant-match U9

En guise d'échauffement et avant l'heure officielle des rencontres de championnat U9, un concours doit être organisé entre les deux équipes. Quatre ballons et six plots seront mis à disposition de chaque équipe sur son demi-terrain.

Le joueur part en dribble pour aller tirer près du panier en passant par la « porte » constituée de deux plots. Il récupère son ballon après le tir, contourne les plots en dribble et donne le ballon au suivant. Le relais s'effectue en passe. La 1^{ère} manche s'effectue à droite pendant 2 minutes puis une 2^{ème} manche s'effectue côté gauche pendant 2 minutes également. *[voir schéma sur le site internet du CD68]*

Le comptage des paniers réussis est effectué par un parent de l'équipe adverse. On ne prendra pas en compte les marchers ni reprises de dribble. On attribuera à chaque équipe des points selon le résultat du concours : 3 points par manche gagnée, 2 points par manche à égalité et 1 point par manche perdue.

A l'issue des deux manches, la rencontre débutera après avoir noté le total des points des deux manches sur la feuille de marque, ce qui constituera le score de début de rencontre.

Article 8 – Fin de rencontre

En Mini Basket, chaque rencontre se termine par une poignée de main qu'échangent les joueurs, les arbitres et les éducateurs.

RÈGLES DE JEU

- **RÈGLE 1 – LE JEU**

Article 1 – Le Mini Basket

Le Mini Basket est un jeu de basket adapté. Il est proposé aux garçons et filles ayant maximum dix ans dans l'année où la compétition commence, c'est-à-dire les catégories U11 et U9.

Article 2 – Objectif

L'objectif du Mini Basket est, pour chaque équipe, de marquer dans le panier de l'adversaire et d'empêcher celui-ci de s'emparer du ballon ou de marquer, dans les limites fixées par les règles du jeu.

Article 3 – Le terrain

Le terrain doit être une surface rectangulaire plane et dure, libre de tout obstacle, de dimension maximale 28x15 et de dimension minimale 15x14.

Article 4 – Les lignes

Les lignes sont les mêmes que celles tracées sur un terrain de Basket-Ball normal sauf la ligne de lancers francs : il est primordial d'adapter la ligne des lancers à l'âge et aux possibilités de l'enfant, l'objectif étant que la gestuelle apprise ne soit pas déformée (on peut utiliser les pointillés, un marquage au scotch...).

- **RÈGLE 2 – LES JOUEURS ET L'ENTRAÎNEUR**

Article 5 – Les équipes

La rencontre se déroule en 4 contre 4 sur le terrain, chaque équipe pouvant être composée de 4 à 10 joueurs qualifiés. Aucun joueur n'a de titre ou de fonction de capitaine. Tous les joueurs d'une équipe doivent avoir un maillot de même couleur. Les maillots doivent être numérotés.

Article 6 – L'entraîneur

L'entraîneur-éducateur est le responsable de l'équipe, il doit être licencié. Il donne des conseils aux joueurs du bord du terrain en encourageant toute action positive, même si elle n'est pas suivie d'effet immédiat, en expliquant les actions négatives, en donnant des solutions possibles au joueur. Il adopte une attitude positive, s'attache à respecter l'ensemble des acteurs de la rencontre et exige la même attitude de la part de ses joueurs.

Article 7 – Procédure de remplacement

Le remplacement peut se faire dès que le ballon est mort et le chronomètre de jeu arrêté. L'entraîneur est le responsable de ces remplacements et veillera à partager équitablement le temps de jeu.

- **RÈGLE 3 – DECOMPTE DU TEMPS ET DES POINTS**

Article 8 – Temps de jeu

Quatre périodes de jeu de 6 min avec intervalle de 2 min entre les 1ère et 2ème, et entre 3ème et 4ème périodes. Une mi-temps de 5 min entre la 2ème et 3ème période. Le temps de jeu est décompté à l'identique du Règlement officiel de Basket

Article 9 – Début de la rencontre

La rencontre commence par un entre-deux (l'arbitre doit lancer le ballon entre deux adversaires) puis s'applique la règle de l'alternance. Après la mi-temps, les équipes doivent changer de panier.

Article 10 – Temps mort

Un temps-mort par période peut être accordé à la demande de l'entraîneur.

Article 11 – Valeur d'un panier

Un panier réussi du terrain compte 2 points. Un panier réussi à la suite d'un lancer franc compte 1 point. Il n'y a pas de panier à 3 points.

Marquer dans son panier n'est pas accepté : le ballon est alors donné à l'adversaire sur le côté à hauteur de la ligne de lancer franc et aucun point ne sera validé pour l'une ou l'autre des équipes.

Article 12 – Résultat et prolongation

L'équipe qui a réussi le plus grand nombre de points est déclarée gagnante. En cas d'égalité, une ou plusieurs prolongations de deux minutes sont à prévoir.

L'affichage du score au tableau mural est facultatif. De plus, les organisateurs veilleront, grâce à une organisation pédagogique adaptée, à ce qu'aucun gros écart ne soit possible.

- **RÈGLE 4 – VIOLATIONS (infraction aux règles dont la sanction est la perte du ballon par l'équipe fautive)**

Article 13 – Joueur ou ballon hors des limites du terrain

Un joueur est hors-jeu lorsqu'il touche le sol sur ou en-dehors des limites du terrain. Le ballon est hors-jeu lorsqu'il touche un joueur ou tout autre personne hors-jeu, le sol ou tout autre objet sur ou en-dehors des limites du terrain.

NB : Cette règle doit être appliquée, sans tolérance, à tout niveau de pratique.

Article 14 – Le dribble

Dribbler est l'action de faire rebondir le ballon au sol à l'aide d'une seule main. Pour commencer un dribble, le joueur devra contrôler le ballon, préalablement à l'action de lancer le ballon vers le sol.

NB : Aucune tolérance sur le dribble à deux mains, ni sur la reprise de dribble ne devrait être faite quel que soit le niveau de pratique.

Article 15 – Le marcher

La règle : le marcher est le déplacement illégal d'un ou des deux pieds dans n'importe quelle direction, au-delà des limites définies dans les règles. La tolérance sur cette règle doit être définie avant le match lors de la rencontre entre les deux éducateurs et l'arbitre, selon le niveau global de leurs joueurs.

NB : Le joueur débutant doit d'abord être averti et la règle expliquée ou rappelée. Dans certains cas de grands débutants, notamment en U9, une plus grande tolérance sera peut-être nécessaire pour permettre le déroulement du jeu.

Article 16 – Trois secondes

La règle (ne pas rester plus de trois secondes dans la zone restrictive adverse quand son équipe contrôle le ballon) n'est pas appliquée en Mini Basket. Les éducateurs doivent aborder cette règle avec les U11 et les amener, lors des séances d'apprentissage, à ne pas stationner dans cette zone, au profit notamment d'un jeu plus ouvert.

Article 17 – Cinq secondes

Un joueur en possession du ballon sur le terrain et étroitement marqué, dispose de 5 secondes pour dribbler, passer ou tirer au panier. De même, sur une remise en jeu, le joueur effectuant la remise en jeu dispose de 5 secondes.

NB : L'application de cette règle nécessite une concertation avant la rencontre entre les éducateurs et les arbitres ; le joueur débutant doit d'abord être averti et la règle expliquée ou rappelée. Dans certains cas de grands débutants, notamment en U9, une plus grande tolérance sera peut-être nécessaire pour permettre le déroulement du jeu.

Article 18 – Huit secondes

La règle (une équipe qui contrôle le ballon dans sa zone arrière dispose de 8 secondes pour l'amener dans sa zone avant) n'est pas appliquée en Mini Basket.

Article 19 – Temps d'attaque

Les règles des 14 secondes ou 24 secondes pour une équipe contrôlant le ballon ne sont pas appliquées en Mini Basket.

Article 20 – Retour en zone

La règle (une équipe qui contrôle le ballon dans sa zone avant ne doit pas le ramener dans sa zone arrière) n'est pas appliquée en Mini Basket.

NB : S'il y a inversion du sens de jeu par les joueurs, l'arbitre intervient, explique et fait repartir le jeu dans la bonne direction en maintenant la possession du ballon à l'équipe qui en avait le contrôle.

Article 21 – Ballon tenu

Lorsqu'un ballon est tenu fermement entre plusieurs adversaires, on applique la règle de l'alternance.

NB : Chez les débutants, il peut être envisagé temporairement d'interdire la prise de la balle dans les mains de l'adversaire, pour aider les joueurs et favoriser le jeu de défense sans faire de faute.

- **RÈGLE 5 – FAUTE (infraction impliquant un contact avec un adversaire ou un comportement antisportif)**

Article 22 – Faute personnelle

Tout contact empêchant la progression d'un adversaire, avec ou sans ballon – bloquer, pousser, tenir, accrocher... sera sanctionné par une faute personnelle, inscrite au compte du joueur fautif et sanctionnée selon les règles.

Faute commise sur un joueur qui n'est pas dans l'action de tirer : le jeu reprendra par une remise en jeu.

Faute commise sur un joueur qui est dans l'action de tirer : si le panier est réussi, panier accordé et un lancer franc supplémentaire ; si le panier n'est pas réussi, il est accordé deux lancers francs.

Article 23 – Faute antisportive

Il n'y a pas de faute antisportive en Minibasket (faute commise délibérément par un joueur ne jouant pas le ballon, ou provoquant un contact excessif et brutal sur un adversaire). Dans le cas d'un tel comportement, l'arbitre devra expliquer l'infraction au joueur et pourra demander un changement. Le joueur devra sortir du terrain et être remplacé jusqu'à la fin de la période. Il pourra revenir en jeu par la suite.

Article 24 – Faute technique

Une faute technique est une faute sans contact qui sanctionne des termes irrespectueux, vers un joueur, vers l'arbitre. Aucune faute technique ne peut être sifflée à un joueur en Mini Basket : dans le cas d'un tel comportement, l'arbitre devra expliquer l'infraction et exiger une attitude correcte. Une faute technique peut sanctionner un entraîneur qui n'aurait pas une attitude sportive (réparation : 2 lancers francs et possession de ballon pour l'adversaire). Pour toute faute technique sifflée à l'encontre d'un entraîneur de mini basket, le comité initialisera une enquête.

Article 25 – Faute disqualifiante

Il n'y a pas de faute disqualifiante en Minibasket.

Article 26 – Cumul de fautes par joueur et par équipe

Un joueur ayant commis cinq fautes doit quitter le jeu. Les fautes d'équipes ne sont pas comptabilisées en Mini Basket

PHILOSOPHIE ET ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

➤ LES VALEURS DU MINIBASKET

Nos minibasketteurs sont les basketteurs de demain. Aussi, afin de les préparer au mieux, il convient d'être vigilant et de ne pas déroger à certains principes.

Nos valeurs ont pour objectif de permettre à chaque enfant, au travers du sport, d'apprendre à mieux vivre avec l'autre. Il conviendra de ne pas laisser insidieusement des comportements déviants s'installer à l'entraînement comme lors des rencontres. Chaque acteur du Mini Basket doit, à son niveau, s'inscrire dans cette démarche. Dès le plus jeune âge, il faut habituer l'enfant à comprendre que tout jeu implique des règles (« je peux » ou « je ne peux pas faire »). De ce fait, l'éducateur/arbitre est partie prenante du jeu pour vérifier cette application.

Le résultat des rencontres **ne peut être un but ou un objectif**. Cela demande de se démarquer du modèle adulte dans lequel le résultat prime. Le Mini Basket est un basket de masse et d'apprentissage dans lequel **le jeu doit primer sur l'enjeu**. La pratique devra avant tout être **formatrice** et donc **adaptée aux capacités, aux caractéristiques et aux attentes des enfants**. Une démarche progressive est à privilégier. Les entraîneurs devront avoir des **objectifs à long terme** en prévoyant une **progression** à l'entraînement. La compétition sera la suite logique des apprentissages.

➤ DES PRINCIPES A RETENIR

Il est **important** :

- **que des enfants**, qui passent parfois une ou deux heures dans une voiture, **jouent tous !**
- **qu'un enfant joue** même si son niveau est faible, qu'il est inexpérimenté ou que sa morphologie ne paraît pas adaptée.
- **que les enfants touchent tous régulièrement la balle dans un match**.
- **que les gros écarts de scores soient évités** (sinon les meilleurs ne progressent pas et les autres sont écœurés).
- **que les enfants ne soient pas spécialisés** sur des postes de jeu.
- **que la victoire ou la défaite soit valorisée** après une rencontre serrée disputée dans **un excellent état d'esprit**.
- **que l'entraîneur fasse des remarques positives** en valorisant les joueurs.
- **que l'aspect éducatif soit mis en avant** et que l'entraîneur soit un réel exemple par son attitude ou ses paroles.

Il n'est pas question de faire de la « championnate » mais gardons tout de même en mémoire que nous formons des **compétiteurs**. Les enfants ont plaisir à pratiquer quand le résultat de la rencontre n'est pas connu d'avance ; savoir que l'on va gagner ou perdre avec une quasi-certitude retire toute excitation... Notre discipline a tout à gagner au fait que chacun soit heureux de jouer quel que soit son niveau. **Le plaisir fidélisera les licenciés**

➤ UNE ORGANISATION SPECIFIQUE

Dans le cadre de l'organisation des rencontres de Mini Basket, les objectifs suivants sont prioritaires :

- permettre à chaque enfant de pratiquer le basket à son propre niveau
- éviter les rencontres entre groupes de niveaux très différents
- exploiter l'espace de jeu
- assurer la fidélisation de nos jeunes pratiquants (participation, plaisir de jouer...)
- susciter des vocations

Afin de répondre aux objectifs de formation, **la défense homme-à-homme ou fille-à-fille est indispensable** c'est-à-dire que chaque jeune doit se voir confier **un opposant** dont il a la responsabilité.

N'oubliez pas de tenir compte des réalités de notre société (familles recomposées, multiples occupations ou loisirs, ...) : il sera important **que le calendrier soit connu à l'avance par les familles afin qu'elles puissent s'organiser**.

➤ ENTRETIEN D'AVANT MATCH

Avant chaque rencontre, il est fortement conseillé aux entraîneurs-éducateurs et arbitres-éducateurs de se concerter sur le niveau de leurs joueurs pour situer le niveau d'intervention de l'arbitrage. Un éducateur pourra, par exemple, demander à l'arbitre d'être plus attentif à l'application d'une règle apprise à l'entraînement les jours précédents. Ainsi, il y aura une continuité pédagogique. La spécificité de chaque jeune joueur (âge, niveau technique, capacités de développement) fait que l'arbitrage doit être adapté et éventuellement différencié, y compris au sein d'une même équipe.

CODE DE BONNE CONDUITE MINI BASKETBALL

ENTRAINEUR

Ne jamais oublier que l'entraîneur est d'abord un exemple et un éducateur !

L'ENTRAÎNEUR S'EFForcERA

- D'être ponctuel et d'arriver 15 minutes avant la séance.
- D'être rigoureux, de préparer sa séance.
- De donner le goût du basket et d'enseigner ses règles et valeurs.
- D'être équitable et juste dans ses décisions et propos.
- De transmettre les convocations, informations...
- D'être enthousiaste.
- D'avoir une tenue vestimentaire d'entraîneur de basket.
- De diriger son staff avec précision mais aussi compréhension et amabilité.
- D'anticiper les besoins (matériel...)
- De s'adapter aux réalités, contraintes locales et changements de dernière minute.
- De se former et de s'informer.
- D'être agréable avec les Mini basketteurs.
- D'avoir un langage correct avec chacun.
- D'être responsable face à des mineurs
- De laisser les enfants s'exprimer.
- De transmettre le goût d'un sport collectif.
- De féliciter, d'encourager...
- De donner des solutions, de démontrer, d'être positif, d'expliquer...
- D'être patient.

L'ENTRAÎNEUR S'INTERDIRA

- De systématiquement punir.
- D'exclure définitivement un enfant d'une séance.
- D'hurler, crier sans cesse.
- D'humilier, dévaloriser les enfants.
- De laisser les enfants sans surveillance.
- De considérer l'enfant comme un adulte en miniature.
- De ne pas respecter les officiels.
- De ne pas respecter les adversaires.
- De ne pas respecter le matériel et les installations.
- De ne pas avertir les parents suffisamment à l'avance de ses absences.
- De ne pas rendre compte régulièrement du fonctionnement à ses dirigeants.
- De critiquer les parents, dirigeants « à chaud » et ouvertement.

DIRIGEANT

Les dirigeants seront les garants de « l'esprit basket ».

LES DIRIGEANTS S'EFForcERONT

- De suivre leurs Mini basketteurs à l'entraînement comme en compétition.
- De donner les moyens matériels aux entraîneurs (un ballon par enfant, des chasubles, des plots...).
- De faciliter la formation de leurs entraîneurs.
- D'avoir des échanges réguliers avec leurs entraîneurs.
- De créer un lien entre parents, entraîneurs et autres dirigeants.
- D'encourager l'organisation de manifestations qui permettront de créer une convivialité et un esprit club.
- D'inviter les autres membres du club à assister aux matchs et tournois de l'école de Mini Basket.
- D'identifier et d'utiliser les compétences de chaque parent et de les solliciter.
- De valoriser les bénévoles lors des réunions et assemblées générales.
- De connaître le prénom de chaque enfant.

LES DIRIGEANTS S'INTERDIRONT

- De montrer moins d'intérêt pour leurs équipes de Mini Basket que pour leur équipe fanion.
- De s'ingérer dans le fonctionnement technique de l'école de Mini Basket.
- De laisser l'entraîneur livré à lui-même avec les aspects organisationnels (réservations de salles, tenue de la feuille...).
- De laisser seul un entraîneur mineur.
- De critiquer « à chaud » ses éducateurs.
- De critiquer, insulter... les arbitres, officiels, joueurs...
- De laisser un éducateur seul avec un enfant dans un espace donné.

CODE DE BONNE CONDUITE MINI BASKETBALL

PARENT

Le parent doit être, en toutes circonstances, le relais éducatif de l'entraîneur.

LES PARENTS S'EFFORCERONT

- De proposer leurs services et de participer à l'aventure humaine Mini Basket.
- D'encourager, d'être positif avec tous les enfants.
- D'être des parents éducateurs qui relaieront les règles et valeurs du Mini Basket.
- De respecter les règles édictées lors de la réunion de début de saison.
- De considérer l'équipe adverse comme un partenaire de jeu avec qui la convivialité sera de rigueur.
- De comprendre que le jeu prime sur l'enjeu
- D'être ponctuels.
- De prévenir en cas d'absence ou retard.
- D'équiper leur enfant d'une tenue adaptée.
- De communiquer avec l'entraîneur.
- D'être responsable lors de la prise en charge d'enfants (entraînement, déplacements...).

LES PARENTS S'INTERDIRONT

- De considérer l'école de Mini Basket comme une garderie.
- D'hurler, de vociférer au bord des terrains.
- De ne s'intéresser qu'à leur enfant.
- D'insulter, de dévaloriser les arbitres et officiels.
- De se substituer à l'entraîneur.
- De réagir « à chaud ».
- De considérer les adversaires comme des ennemis.
- De critiquer les adversaires, l'entraîneur, les dirigeants

MINI BASKETTEUR

Le Mini basketteur prendra davantage de plaisir à pratiquer si le plaisir est partagé avec tous.

LES MINIBASKETTEURS S'EFFORCERONT

- 'arriver en tenue de basketteur.
- D'arriver environ 15 minutes avant le début de la séance pour être prêt à débiter à l'heure prévue.
- De penser aux formalités administratives qui sont demandées (photo, cotisation, certificat médical...).
- D'être poli (bonjour, au revoir, merci...).
- De respecter les lieux et installations (vestiaires, banc d'équipe...) et de laisser propre et en bon état chaque endroit.
- De prévenir des absences.
- D'aider au rangement du matériel à la fin de l'exercice, de la séance...
- De respecter les entraîneurs, partenaires, adversaires, arbitres et officiels.
- D'être attentif aux consignes durant toute la séance.
- De donner le meilleur de soi-même en toute occasion.
- De ne jamais dire « je n'y arrive pas » mais « je n'y arrive pas encore ».

LES MINIBASKETTEURS S'INTERDIRONT

- D'être désagréables avec les autres.
- De parler, de dribbler ou de shooter quand l'entraîneur parle ou montre.
- De quitter la séance sans autorisation.
- De critiquer les autres joueurs.
- De perturber le comportement du groupe.
- De ne penser qu'à eux et d'oublier le reste de l'équipe.
- De ne pas respecter les règles.
- D'avoir un comportement dangereux, antisportif.